

AVIS PUBLIC

Imposition d'une tarification à l'écocentre de Chapais

À compter du 1^{er} juin 2019, une tarification sera imposée pour l'utilisation des services de l'écocentre. La gratuité sera maintenue pour les résidents de Chapais et de certains secteurs de villégiature près de Chapais (les lacs Opémiska, Cavan, Dulieux, Buckell, David, Baie Demers, et une partie de la Baie Queylus), excepté pour le dépôt de matériaux de construction, rénovation et démolition excédant 3 mètres cubes (équivalent à une boîte de camionnette de 8' X 4' X 3') par semaine. Voici les principales modalités régissant ce nouveau fonctionnement :

ACCÈS À L'ÉCOCENTRE

L'utilisateur de l'écocentre devra dorénavant s'identifier au poste d'accueil, en présentant une pièce justificative. Si l'utilisateur ne s'identifie pas au poste d'accueil, il paiera la tarification des non-résidents.

- *Pour les résidents et les multi logements (ML) :* une preuve de résidence (permis de conduire, facture de taxes de l'année en cours ou tout document pertinent confirmant l'adresse de résidence);
- *Pour les institutions, commerces et industries (ICI) :* une preuve confirmant que l'entreprise ou l'organisation est basée sur le territoire de la ville de Chapais;
- *Pour les entrepreneurs en construction et rénovation :* une copie conforme du permis de construction ou de rénovation délivré par la Ville de Chapais.

MATIÈRES REFUSÉES

Les matières suivantes ne sont pas admises à l'écocentre :

Matières refusées	
Matériaux de construction, de rénovation et de démolition non triés	Pneus surdimensionnés (diamètre global supérieur à 48,5 pouces)
Bonbonnes de gaz sous pression	Résidus contenant de l'amiante
Bonbonnes de propane de plus de 20 kg	Brique, béton (d'un format de plus de 1' X 1') et asphalte
Bois enduits de créosote ou de goudron	Médicaments
Armes, munitions, explosifs et feux de Bengale	Ordures ménagères
Acide, cyanure, BCP	Résidus dangereux des ICI
Carcasse d'animaux morts	Résidus verts
Fumier et boue de toutes natures	Terre contaminée
Déchets radioactifs	Toute matière impossible à identifier

TARIFICATION

La tarification de l'écocentre est la suivante. Si une tarification est exigible, le préposé vous remettra un reçu, et la facture vous sera envoyée par la Ville de Chapais.

MATIÈRE	TARIFICATION DE L'ÉCOCENTRE SELON LA CLIENTÈLE			
	Résident	Non-résident	ICI ou ML	Entrepreneur
Construction et démolition (CRD) (inférieur à 3m ³)	Gratuit	85 \$ / m ³	20 \$ / m ³	20 \$ / m ³
Construction et démolition (CRD) (3m ³ et plus)	20 \$ / m ³	85 \$ / m ³	20 \$ / m ³	20 \$ / m ³
Encombrants non-métalliques	Gratuit	60 \$ / m ³	Gratuit	Gratuit
Encombrants métalliques	Gratuit	60 \$ / m ³	Gratuit	Gratuit
Appareils réfrigérants avec halocarbures	Gratuit	50 \$ / unité	Gratuit	Gratuit
Carton	Gratuit	60 \$ / m ³	Gratuit	Gratuit
Matériaux ferreux et non-ferreux	Gratuit	60 \$ / m ³	Gratuit	Gratuit
Pneus sans jante (inférieur à 48,5')	Gratuit	10 \$ / unité	Gratuit	Gratuit
Pneus avec jante (inférieur à 48,5') - voiture	5 \$ / unité	20 \$ / unité	5 \$ / unité	5 \$ / unité
Pneus avec jante (inférieur à 48,5') - camion	10 \$ / unité	30 \$ / unité	10 \$ / unité	10 \$ / unité
Ampoules fluocompactes / néon	Gratuit	2 \$ / unité	Gratuit	Gratuit
Produits électroniques	Gratuit	10 \$ / unité	Gratuit	Gratuit
Béton (format maximal 1' X 1')	Gratuit	10 \$ / unité	Gratuit	Gratuit
Résidus domestiques dangereux (RDD)	Gratuit	2 \$ / litre	Gratuit	Gratuit

L'HORAIRE DE LA SAISON ESTIVALE 2019

L'horaire de la saison estivale 2019, débutant le 1^{er} mai et se terminant le 31 octobre, est la suivante. Prenez-note que l'écocentre sera fermé durant les jours fériés.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
FERMÉ	FERMÉ	15h à 18h	13h - 18h	14h - 19h	10h - 18h	FERMÉ

INFORMATION

Marc-Olivier Forget
418 770-6714